

LA LETTRE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

N°14 – Newsletter consacrée à l’actualité de la gouvernance publique en France – mars 2020

Les collectivités territoriales, pilier d’un nouveau modèle d’Action publique

Il faut avoir le courage de regarder les choses au delà des postures et convenances anciennes : non, nos grands services publics ne sont plus les « meilleurs du monde ».

Il faut s’interroger sur les dysfonctionnements du modèle de la décision publique en France, décidément trop centralisé, devenu incapable de souplesse et d’agilité à force de verticalité et de méconnaissance de la nouvelle efficacité que portent les collectivités territoriales.

Une révolution des modes de pensées doit s’engager pour faire entrer notre pays dans une nouvelle modernité.



La crise sanitaire actuelle illustre la nécessité de concevoir un nouveau dispositif de conduite des politiques publiques

On a coutume de qualifier d’excellents, voire de « meilleurs du monde », les services publics français et en particulier notre système de santé. Il a peut-être été l’un des meilleurs du monde, mais cette évaluation est à l’évidence datée. La crise actuelle, inattendue, brutale et massive, atteste de ses faiblesses et de ses défaillances. Le dire, c’est constater qu’en dépit de la qualité et de l’engagement des personnels de santé, le manque croissant de moyens à leur disposition a fini par entamer gravement la performance de notre système de santé. Ils ont en effet diminué de façon accélérée, notamment dans les hôpitaux publics, autrefois consacrés « pôle d’excellence et cœur du système ». Les postures idéologiques, les arbitrages financiers, l’incompréhension ou la mauvaise perception des enjeux, ... ont affaibli la qualité de la décision publique et ce, depuis des décennies, entraînant des dysfonctionnements majeurs. Ce constat peut également - même si c’est de façon moins spectaculaire et tragique - s’appliquer à d’autres grandes politiques publiques, comme l’éducation et la formation, le logement, l’aménagement du territoire, ... La cause en est le plus souvent rejetée sur les dirigeants politiques. Sur ce plan, la sévérité des jugements des citoyens peut être apaisée par l’annonce de changements politiques majeurs.

Mais ne faut-il pas pointer que les défaillances relèvent aussi du modèle de décision publique en vigueur dans notre pays ? Comment ne pas admettre que les dispositifs de plus en plus sophistiqués mis en place par l’Etat - grandes administrations centrales, agences spécialisées, observatoires, conseils, ... - ont globalement failli dans leur rôle de connaissance des problématiques, d’anticipation des difficultés et de préparation aux situations de crise ?

Libérer le potentiel d'action publique des collectivités territoriales pour une administration plus efficiente au service concret et immédiat des citoyens usagers

Il ne doit plus y avoir de tabous pour interroger la gouvernance publique en France dont tout le monde s'accorde, du haut jusqu'en bas de l'échelle sociale et dans toutes les contrées de notre République, qu'elle connaît de graves dysfonctionnements dont les coûts deviennent insupportables pour le pays.

La Haute Administration, les Grands corps de l'Etat, sont certes peuplés de dirigeants ayant eu des parcours éducatifs de grande qualité dans un processus qui se veut vertueux. Mais cela leur confère-t-il la compétence exclusive de maîtrise de la décision publique ? Quel pays hautement développé, comparable au nôtre, fonctionne-t-il avec un tel système qui date et qui marginalise largement la myriade de compétences que génère la société civile dans toutes ses composantes, à l'heure où la technologie et les évolutions sociétales ouvrent des horizons nouveaux ?

Le fonctionnement de l'élite administrative française doit être évalué et discuté. Des évolutions doivent être décidées même si notre pays souhaite conserver son Etat unitaire hérité de sa longue histoire. Le rapport de la commission Thiriez ouvre des pistes intéressantes. Espérons qu'elles conduiront à de profondes réformes.

*« Si « La France est une République indivisible,
(...) son organisation est décentralisée » - Article 1 de la Constitution*

On ne peut plus oublier que si « *la France est une République indivisible, (...) son organisation est décentralisée* » comme le prescrit sa Constitution. Peut-on continuer à élaborer des lois déclinant des politiques publiques qui prévoient la participation des collectivités territoriales à leur mise en œuvre, et maintenir un contrôle aussi tatillon qu'inutile de leur action ? Ces dernières ont prouvé leur capacité à adapter les politiques publiques auxquelles elles contribuent aux réalités locales : elles savent faire preuve de souplesse par leur connaissance fine des besoins de leurs administrés ; elles savent être efficaces et économes dans une période de contraction des ressources budgétaires. Elles ne sont certes pas à l'abri d'erreurs, mais les conséquences sont infiniment moins dommageables que celles que fait l'Etat. En outre, les élus locaux sont fortement exposés à la demande d'explications de la part de leurs administrés.

A l'évidence, l'une des pistes majeures de revitalisation de la gouvernance publique en France passe par la reconnaissance du rôle désormais essentiel de l'action publique dans les territoires, s'appuyant sur le tissu constitué par les collectivités territoriales. La question ne se résume pas à la seule décentralisation. Elle invite à l'adoption d'une philosophie de l'action publique qui fédère les acteurs publics en les respectant, autour d'un Etat central dont la modestie nouvelle serait compensée par sa capacité de vision et de projection utile à la marche vers le progrès de notre société.

Vous souhaitez apporter votre réflexion et votre contribution aux débats sur la gouvernance publique ? Adhérez au think tank IFGP pour participer à nos travaux : www.ifgp.fr/adherer